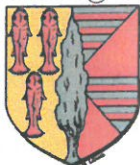


MAIRIE DE  
**L'ORBRIE**

21, rue du Docteur Audé  
85200 L'ORBRIE

tél. 02 51 69 06 72  
mairie.lorbrie@orange.fr



Conseil municipal du 24 juin 2022

Membres en exercice	14
Membres présents	10
Pouvoir(s)	0
Votants	10

Le 24 juin 2022, à 19h30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 15 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Maryse FALLOURD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD (*ayant un autre engagement, quitte la séance après le vote du point n°5*), Pascal PIERRE, Jérôme PIQUET, Richard SANSONE.

Excusés : Florian CHAPILLON, Annie DUJARDIN, Jean Charles GUIADEUR, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Pascal PIERRE.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption dans le cadre de la mise en vente des biens suivants :
- maison 20 rue des Grands Champs
  - maison 6 impasse du Beauvoir
  - maison 53 route de Puy Chabot
  - terrain à bâtir 27 rue de la Rivière
  - terrain à bâtir 4 rue de la Rivière
- **DECIDE DE RECONDUIRE** le remboursement aux familles Orbriennes des frais d'abonnement à la navette scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal ; sont concernés les élèves du RPI ayant leur domicile à L'Orbrie ; le remboursement interviendra en fin d'année scolaire pour le montant réellement acquitté par l'abonné (au prorata en cas de départ anticipé en cours d'année scolaire) ;
- **DECIDE** d'appliquer la révision selon contrat du loyer du cabinet médical, dont le montant mensuel est porté à 222,84 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ; une somme forfaitaire de 90 € est décidée pour contribuer aux charges d'électricité, d'eau et de chauffage du bâti ;
- par dérogation au principe de publicité des décisions, exclusivement sous forme électronique sur le site Internet communal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, considérant la nécessité de garantir l'accès à l'information de tous les administrés, **DECIDE** de maintenir, de façon transitoire, la publicité des actes pris par la Commune, par voie d'affichage dans la vitrine extérieure de la mairie ;
- **DECIDE** d'adhérer au dispositif « tarification sociale des cantines » proposé par l'Etat ; **FIXE** la tarification sociale qui sera mise en place à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 :

	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif</b>
1 <sup>ère</sup> tranche	0 à 900	0,95 €
2 <sup>ème</sup> tranche	901 à 1500	1,00 €
3 <sup>ème</sup> tranche	Supérieur à 1501	3,40 €

Les familles devront produire une attestation de quotient familial délivrée par la CAF.

La convention, qui rend possible ces tarifs minorés, est conclue pour une durée maximale de 3 ans et pourra s'arrêter si les crédits sont épuisés.

➤ **RECONDUIT** les horaires de fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023, soit :

- le matin de 7h30 à 8h35
- le soir de 16h30 à 18h30

Sur demande motivée, l'accueil du soir pourra être prolongé jusqu'à 19h00.

La feuille d'inscription à la semaine est maintenue.

➤ à la majorité, **FIXE** les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2022-2023 :

<b>Le matin :</b>	1.60 € par enfant
<b>Le soir :</b>	2.70 € par enfant avec un départ jusqu'à 18h30 3.10 € par enfant avec un départ après 18h30 le goûter est fourni
<b>Coût de la garderie périscolaire plafonné à 15 € par enfant par semaine</b>	
<i>Forfait minimum de 15 € par année scolaire et par famille utilisatrice, correspondant au seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales</i>	

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CCAS**

Dominique MIDY remplace Christine CHARPENTIER, démissionnaire, comme membre nommé.

#### Transport par taxi à Fontenay

Ce nouveau service, mis en place en septembre 2021, et consistant à proposer aux habitants qui le souhaitent, un transport gratuit par taxi à Fontenay un mercredi sur deux, s'arrête au 31 juillet.

Après une année de fonctionnement, la navette a été régulièrement empruntée et il est envisagé de la remettre en place à la rentrée.

#### La Semaine Bleue du 3 au 14 octobre 2022

Le CCAS proposera une animation le mardi 4 octobre de 14h30 à 17h00 à la salle polyvalente.

L'animation musicale participative « Dany BRECHOIRE chante et fais chanter » alternera chansons et karaoké.

#### La fibre optique arrive

Vendée Numérique, qui a en charge le déploiement de la fibre optique, informe que 123 adresses sur un total de 496 adresses à desservir sont désormais éligibles à la fibre à l'Orbrie.

Le déploiement se poursuit pour couvrir progressivement tout le territoire communal en 2023.

Les informations techniques sur le raccordement final de votre domicile sont accessibles depuis le site [www.vendeenumerique.fr/videos](http://www.vendeenumerique.fr/videos)

#### Accès et stationnement impasse du Beauvoir

Madame le Maire informe des difficultés d'accès et de stationnement dans l'impasse du Beauvoir.

La population de ce quartier s'est renouvelée. Chaque famille possède plusieurs véhicules, ce qui génère des difficultés d'accès et de stationnement.

Dans le cadre d'un projet de cession, le notaire préconise de profiter de la vente pour élargir le domaine public.

Le Conseil municipal approuve et engage la réflexion pour trouver la solution la plus satisfaisante.

A L'Orbrie, le 30 juin 2022

Le Maire,

Noëlla LUCAS

